

Séance du CNEN du 7 février 2022

Visio-conférence
10h00

ORDRE DU JOUR

SECTION I - Projets de texte sélectionnés faisant l'objet d'un examen individuel

1	22-02-03-02761	Ministère de la Transition écologique <i>Direction de l'eau et de la biodiversité</i>	Décret pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte (report-extrême urgence)
---	----------------	---	---